

**PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL GENERAL  
DU 12 JUILLET 2013**

**COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES, SPORTIVES ET CULTURELLES**  
**(Première commission)**

**LE CONSEIL GENERAL**

**à la majorité des voix (1 voix contre et 6 abstentions)**

**DECIDE**

- d'adopter le rapport du Président,
- de requalifier, pour éviter toute confusion avec les actions similaires propres à l'Education Nationale dans les collèges, les actions conduites dans le cadre des contrats d'objectifs en "Projets Départementaux d'Actions Educatives",
- de soumettre ces projets et les bilans départementaux financiers à la Commission Permanente,
- de fixer les dotations provisoires des collèges, arrêtées pour le fonctionnement 2014, à 4 896 676 €, telles qu'elles figurent en annexe I à la délibération, comprenant une part réservée aux actions volontaires et fixée entre 5 000 et 20 000 € par année, et sachant que les fournitures des Equipements Professionnels Individuels (EPI) aux ATTEE ont donné lieu à une première livraison en vêtements de travail par la collectivité, pour un coût total de 26 791,23 €, déduit de la dotation 2014 de chaque établissement,
- de verser, en 2013, à titre exceptionnel, le 1<sup>er</sup> tiers de la dotation 2014 aux collèges de FUMAY, GIVET, ROCROI-MAUBERT FONTAINE et VIREUX- WALLERAND, suite au dysfonctionnement relevé au sein de l'agence comptable de GIVET,
- d'approuver les Orientations Budgétaires à adresser aux Chefs d'établissement, pour la préparation de leur budget, telles qu'elles sont présentées en annexe II à la délibération.